

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Pêche maritime</b>	<b>192</b>

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation et la stratégie agri-alimentaire partagée 2016-2020, en Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,
- VU** la convention du 8 septembre 1986 et ses avenants successifs conclus entre la Région des Pays de la Loire, l'ASSIDEPA et les caisses régionales du Crédit maritime de la Vendée et du Morbihan relative au fonds de garantie en faveur des filières pêche et aquaculture,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 29 mars 2021,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Agriculture, agro-alimentaire, forêt, pêche et mer
- ENTENDU** Christophe DOUGE, Stéphane IBARRA, Bruno DE LA MORINIÈRE, Patricia MAUSSION, André MARTIN, Lydie BERNARD

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant à la convention « fonds de garantie ASSIDEPA » se trouvant en annexe 1.

AUTORISE

la Présidente du Conseil Régional à le signer.

APPROUVE

les abandons partiels de créances, pour un montant global de 11 103,91 €, sur les avances remboursables consenties par le fonds de garantie ASSIDEPA, sur les quatre dossiers présentés en annexe 2,

APPROUVE

la mise en jeu du Fonds de garantie ASSIDEPA pour un montant de 414,52 € sur le dossier de Monsieur GOAR (annexe 2).

DEMANDE

à l'ASSIDEPA de prendre acte de ces décisions et de mettre en œuvre la procédure correspondante pour chaque marin-pêcheur figurant en annexe 2.

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021-1 d'une dotation de 350 000 € d'autorisation d'engagement au titre du programme 192 « Pêche maritime ».

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021-1 d'une dotation de crédits de paiement en fonctionnement de 350 000 € au titre du programme 192 « Pêche maritime ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs